

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020 A 20H15

PRESENTS : M. JOUNY Philippe, M CHÂTEAU Daniel, Mme LAMACQ Valérie, M. DUHAYON Stéphane, M. AUBINEAU Sylvain, Mme POULAIN Nathalie, M. MOËSSARD Sylvain, Mme Marylise CAUX, , M Jean-Michel SOUCHU, M. SARMIR Jean-François, Mme PINARD Chantal, M. GUTKNECHT Didier, Mme NOBLET Anne, Mme MOYSAN Elodie, Mme GAUCHET Aurélie, Mme LE DERFF Soizick, Mme LESCOUEZEC Séverine,

Excusé : M. DAVID Romain, pouvoir à Daniel CHATEAU - M. RENOULT Antoine

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Le Maire ouvre la séance en demandant aux élus s'ils acceptent d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- la désignation de 2 représentants pour la commission d'Evaluation des Charges Locales et de Transfert (CLECT)
- la désignation du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (gestion des déchets).

Les élus acceptent à l'unanimité.

M. Daniel CHATEAU procède à l'appel. Le quorum étant réuni, la séance peut se tenir.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 12 JUIN 2020

M. Le Maire indique que lors de l'envoi du compte-rendu par mail, les élus peuvent apporter leurs modifications. Le compte-rendu du 12 juin est adopté.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux des contributions directes doivent être fixés pour 2020. Cette année, les exonérations décidées par le Gouvernement vont se poursuivre. Le budget présenté est équilibré sans augmentation des taux, avec tout de même des projets d'investissement assez conséquents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir les taux des différentes taxes au même niveau que l'an passé et pour la 4^{ème} année consécutive :

Taxe d'habitation : 18,29 % - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,78 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,85 %

SUBVENTIONS AU CCAS

Le budget du CCAS a été clôturé sur un résultat négatif en section de fonctionnement. L'excédent antérieur n'a pas permis de couvrir ce reliquat. Il est donc proposé d'abonder ce budget par une subvention depuis le budget principal, afin de rétablir la section de fonctionnement en positif. Une subvention de 2 500 € est proposée. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve l'attribution d'une subvention de 2 500 € au CCAS.

BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

Mme Valérie LAMACQ, Adjointe au Maire aux finances présente le projet de budget primitif ci-après :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	BP 2020		RECETTES	BP 2020
O11	Dépenses générales	396 829.27	002	Résultat reporté	178 486.27
O12	Charges personnel	662 600.00	O13	atténuation de charges	20 000.00
O14	atténuation de produits	9 000.00	70	produits des services, du domaine, ventes diverses	131 400.00
022	Dépenses imprévues	4 500.00	73	Impôts et taxes	732 018.00
023	Virement à la section d'investissement	302 337.00	74	Dotations, subventions et participations	548 033.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 132.00			

65	Autres charges de gestion courante	118 000.00	75	autres produits de gestion courante	25 000.00
66	Charges financières	16 000.00	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	91 539.00	77	Produits exceptionnels	
TOTAL		1 625 937.27	TOTAL		1 625 937.27

S'agissant des recettes de fonctionnement, les impôts et taxes représentent 44 % du montant total, les dotations 34%. En termes de dépenses, les charges de personnel s'élèvent à 41% de l'ensemble et les charges générales à 24%.

INVESTISSEMENT

CHAP	OPERATION	BP 2020	CHAP	OPERATION	BP 2020
001	Résultat reporté	119 736.01			
10	Transfert résultat assainissement	25 987.51	10	FCTVA, dotations	82 808.12
16	Remboursement emprunts	87 100.00			
20	Etudes et concessions	81 600.00	1068	Excédent d'assainissement	25 987.51
204	Subventions d'équipement versées	28 500.00	1068	excédent de fct capitalisé	439 556.30
21	Matériels divers	302 310.74	13	subventions	80 518.00
23	Travaux divers	116 970.72	021	Virement de la section de fonctionnement	302 337.00
27	Subvention au budget annexe	194 133.95	040	Opérations de transfert entre sections	25 132
TOTAL		956 338.93	TOTAL		956 338.93

En recettes d'investissement, l'excédent antérieur représente un peu moins de la moitié du total, les subventions et le Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée 8% chacun.

En dépenses d'investissement, l'extension de la boulangerie est le projet le plus important pour 20% du budget. La voirie représente 12% des dépenses, les bâtiments communaux 9%, l'achat de matériel et de mobilier 7%.

La section est équilibrée à 956 338.93 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus approuvent le projet de budget.

AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET COMMERCE

M. Le Maire rappelle, que pour permettre la réalisation de l'extension de la boulangerie, une avance du budget principal vers la section d'investissement du budget commerces est nécessaire.

Le besoin est évalué à 194 133.95 € HT, compte tenu des subventions DETR et régionale obtenues par ailleurs. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve l'avance de trésorerie en investissement de 194 133.95 € du budget principal vers le budget commerces.

BUDGET PRIMITIF 2020 COMMERCE

Mme Valérie LAMACQ, Adjointe au Maire aux finances présente le projet de budget primitif ci-après :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Art	Chap.	intitulé	BP 2020	Article	Chap.	intitulé	BP 2020
002	002	résultat fonct. reporté		002	002	résultat fonct. reporté	1 000.00
63512	011	Taxes foncières	900	74			
	011	Maintenance	195	75	752	Locations H.T.	8 000.00
658	65	Centimes TVA	5		758	Prod.divers gestion	
6611	66	Intérêts emprunt			7788	Prod exceptionnels	
023	23	Virement section investiss.	7 900.00				
		TOTAL	9 000.00			TOTAL	9 000.00
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
art	Niv	intitulé	BP 2020	article		intitulé	BP 2020
001	001	résultat inv. reporté		1068	10	Excédent fct capitalisé	2 663.05
2031	20	Etude chambre des métiers		021	021	Vir. de la section de fct	7 900.00
2313	23	Agrandiss. bâtim boulang 50m ² H.T.	235 141	13251	13	Subvention DETR	18 060.00
168741	16	avance commune		1687	16	Avance commune	12 384.00
16871	041	avance commune		168741	16	Avance commune	194 133.95
		TOTAL	235 141			TOTAL	235 141

Le total des deux sections s'élève à 244 141 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus approuvent ce budget.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Un premier point est soulevé quant à l'association de chasse qui a de nouvelles charges, avec la prise en charge des dégâts causés par les sangliers. Parallèlement, le loto n'a pas apporté les recettes escomptées. Les élus sont appelés à se prononcer sur une subvention exceptionnelle de 300 ou 400 €. Les élus se prononcent à 17 voix pour, une abstention pour la somme de 400 €.

Une question est posée quant à la demande de subvention de l'association des commerçants, qui a eu un bénéfice l'année dernière et a distribué ses excédents à d'autres associations. L'ACAD semblait donc profiter d'un certain confort financier. Depuis, il y a eu un changement de bureau. Aussi, la commission en a discuté et a décidé de proposer une subvention.

Il est demandé de détailler les montants pour les associations nouvelles ou pour les subventions exceptionnelles (105 + ?). Concernant les autres associations, il est précisé que l'ADICLA a été dissoute. L'ensemble des subventions aux associations drefféennes sont votées. Le détail est indiqué ci-après :

Désignation	Vote 2020
A.B.C. 3 R Basket	2 030.00 €
ACCA	400.00 €
Body's spirit	0€
Football Club 3 Rivières	2 050.00 €
Drefféac.Evasion.Moto.	1 230.00 €
Drefféac Randonnée	400.00 €
Volley Loisirs	440.00 €
Badminton Loisirs	250.00 €

1 élu n'a pas pris part au vote

1 élue n'a pas pris part au vote

1 élue n'a pas pris part au vote

Gymnastique loisir	0 €
Une main, un sourire DREFFEAC	150.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers ST GILDAS	160.00 €
ACAD Assoc commerçants et artisans Drefféac	115.00 €
L'arbre à mots	115.00 €
Dreffolies 500 € exceptionnels pour 1 ^{ère} année	115.00 €
Comité des fêtes	115.00 €
Ass. Fédérative des Maires 44 ORVAULT	583.33 €
Ass. Des Maires de l'Ouest ST GILDAS	60.00 €
ADICLA NANTES (2017 : 0,17€/hab.)	0 €
ADIL (pour 2015 : 0,253 €/hab.) NANTES x 2031 hab.	553.56 €
CAUE NANTES (1000 à 3000 hab)	96.00 €
F.D.G.D.O.N. - POLLENIZ	456.72 €
FDGDON 44 : Frelons asiatiques	300.00 €
INTERIM St-Gildas	130.00 €
FNATH Pont-Château (Assoc. Des Accidentés de la Vie)	150.00 €
PACTES PT-CHATEAU (Dde/2019 : 0,60 €/hab)	600.00 €
Assoc. Restos du Cœur NANTES (300€ ou +)	300.00 €
Secours Populaire	550.00 €
ADMR aide à domicile en milieu rural 1 drefféen	120 €
ADAR aide à domicile 23 drefféens	120 €
APLS Bien chez soi	120 €
Aide à domicile pour tous ADT	120 €
Rêves de clown	120 €
Rappel : subventions déjà votées	
Crédit culturel Ecole (2019: 24,03x245)	5 527.00 €
RASED	379.50 €
Crédit 2020 : 20 000 € TOTAL	17 879.37 €

1 élu n'a pas pris part au vote

AVENANT AU BAIL BODY'S SPIRIT – REVISION LOYER

Le bureau municipal du 12 février avait examiné la demande de l'association Body's spirit qui rencontrait des difficultés financières. Celles-ci s'expliquent par une chute du nombre d'adhérents (de 120 à 97), et des investissements à hauteur de 12 000 €. Parallèlement, le loyer est révisé tous les ans à la hausse. L'association sollicitait soit une aide sous forme de subvention, soit une diminution du loyer, actuellement de 420.77 € (en 2019 de 415.79 €, en 2018 de 409.35 €, en 2017 de 405.69 €). Il est proposé de diminuer le loyer de 50 € par mois, et de le fixer définitivement sans révision annuelle, compte tenu de la vétusté du bâtiment. Après en avoir délibéré, à 1 abstention et 17 voix pour, le Conseil se prononce pour une diminution de 50 € à l'unanimité à compter de janvier 2021. Le loyer sera fixé définitivement, sans révision annuelle.

ANNULATION DES LOYERS PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT

En bureau municipal du 9 avril, les élus s'étaient questionnés sur les commerçants privés d'activité pendant la période de confinement, à savoir la coiffeuse, l'esthéticienne, le radiesthésiste, et l'association Body's spirit. Ces commerçants et l'association occupent en effet des bâtiments communaux. Le bureau a acté une mesure d'urgence, de suspendre les loyers d'avril et de mai, les titres pour le mois de mars ayant déjà été émis. Cela représente

des remises gracieuses de 2 426.66 € pour le budget principal et de 563.14 € pour le budget commerce. Une question a été posée sur l'association Body's spirit, si les licences ne sont pas payées à l'année. Le principe de l'équité de traitement entre les différents locataires de la commune. Le conseil valide à l'unanimité.

TARIFS POUR LES STAGES D'ÉTÉ A L'ALSH

Pour les vacances d'été 2020, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) propose quatre stages sur plusieurs jours autour de thèmes spécifiques, tels que l'odyssée des 5 sens, les défis sportifs, les super-aventuriers, journée nature aux Landes de Bilais. Il est rappelé qu'une journée type coûte de 7 à 16 € en fonction du quotient familial. Les tarifs ont été élaborés sur cette base. Par ailleurs, la grille tarifaire avait été revue l'année dernière en introduisant plus de tranches de quotients qu'avant, afin de se conformer aux recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette prestation représente un service nouveau, qui ne rentre pas dans les tarifs proposés, car les enfants doivent obligatoirement être inscrits sur la durée du stage, soit de 2 à 3 jours. Aussi, le conseil est saisi pour se prononcer sur une grille tarifaire spécifique à ces stages. La proposition est annexée ci-après. Un premier tableau concerne les tarifs pour les habitants de DREFFÉAC, un second tableau ceux pour les familles hors de DREFFÉAC.

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES - MINI-STAGES				Tarifs Commune 2019-2020				
Tarifs selon le Quotient Familial	QF>450	451 à 650	651 à 850	851 à 1050	1051 à 1200	1201 à 1350	1351 à 1500	1501 et +
Mini-stage 2 jours (stages 1, 2 et 4)	15.00 €	16.80 €	18.80 €	21.20 €	23.80 €	26.80 €	30.20 €	34.00 €
Mini-stage 3 jours (stages 3 et 5)	23.00 €	25.70 €	28.70 €	32.30 €	36.20 €	40.70 €	45.80 €	51.50 €
Temps de garderie à la ½ heure (17h00-17h30 ou 17h30-18h00)	0.72 €	0.80 €	0.89 €	0.98 €	1.09 €	1.21 €	1.35 €	1.49 €

Pour l'accueil de loisirs vacances et la garderie, un dégrèvement est appliqué pour les familles ayant plusieurs enfants fréquentant le centre en même temps. Pour le 2ème enfant présent : -10%, pour le 3ème enfant et plus : -15%

Pour les stages, aucune tarification supplémentaire n'est appliquée pour les sorties.

Le goûter est offert par la commune.

Sur le temps de repas de 12h00 à 13h00, un repas payant (3.20€) est servi sauf si nous vous demandons d'apporter un pique-nique

Pour les assistants familiaux qui accueillent des enfants confiés par les services de la protection de l'enfance et résidant dans la commune, le conseil municipal a délibéré en faveur de l'application d'un tarif minimum, correspondant au premier barème du quotient familial.

Au cas où un enfant ne serait pas repris à l'heure de fermeture par une personne habilitée, une pénalité financière de 5€ par enfant sera appliquée pour retard.

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES - MINI-STAGES				Tarifs Hors-Commune 2019-2020				
Tarifs selon le Quotient Familial	QF>450	451 à 650	651 à 850	851 à 1050	1051 à 1200	1201 à 1350	1351 à 1500	1501 et +
Mini-stage 2 jours (stages 1, 2 et 4)	19.00 €	20.98 €	23.18 €	25.62 €	28.32 €	31.34 €	34.66 €	38.38 €

Mini-stage 3 jours (stages 3 et 5)	29.00 €	31.97 €	35.27 €	38.93 €	42.98 €	47.51 €	52.49 €	58.07 €
Temps de garderie à la ½ heure (17h00-17h30 ou 17h30-18h00)	0.92 €	1.02 €	1.13 €	1.26 €	1.40 €	1.55 €	1.72 €	1.91 €

Pour l'accueil de loisirs vacances et la garderie, un dégrèvement est appliqué pour les familles ayant plusieurs enfants fréquentant le centre en même temps. Pour le 2ème enfant présent : -10%, pour le 3ème enfant et plus: -15%

Pour les stages, aucune tarification supplémentaire n'est appliquée pour les sorties.

Le goûter est offert par la commune.

Sur le temps de repas de 12h00 à 13h00, un repas payant (3.20€) est servi sauf si nous vous demandons d'apporter un pique-nique

Pour les assistants familiaux qui accueillent des enfants confiés par les services de la protection de l'enfance et résidant dans la commune, le conseil municipal a délibéré en faveur de l'application d'un tarif minimum, correspondant au premier barème du quotient familial.

Au cas où un enfant ne serait pas repris à l'heure de fermeture par une personne habilitée, une pénalité financière de 5€ par enfant sera appliquée pour retard.

Les élus approuvent les 2 grilles à l'unanimité.

Demande de subvention au titre des amendes de police

La mairie de DREFFEAC poursuit son effort de sécurisation des voiries communales. L'objectif est de continuer de faire diminuer la vitesse. La commission voirie s'est réunie sur le sujet. Pour 2020, il est prévu le déploiement d'un nouveau radar solaire, des panneaux de sécurisation et des chicanes. Le plan de financement est détaillé ci-après :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Réalisation de chicanes	7 360 €	Amendes de police (30%)	4 210.93 €
Radar pédagogique	2 670 €	Autofinancement	9 553.86
Signalisation	4 006.46 €	TOTAL	14 036.46 €
TOTAL	14 036.46 €		

Le conseil est appelé à se prononcer sur le plan de financement et autoriser M. le Maire à finaliser la demande de subvention. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve le plan de financement pour le projet 2020 de sécurisation des voies.

INDEMNITE DU TRESOR

M. Le Maire informe les élus que la trésorière a communiqué le montant de l'indemnité conseil au titre de l'année 2019. Elle s'élève à 537.38 € brut. L'indemnité est votée à l'unanimité.

REPRESENTANTS AUPRES DU SYDELA

M. le Maire a été désigné comme représentant de la communauté de communes auprès du SYDELA. Aussi, il ne peut siéger au titre de son mandat communal. Il convient donc de revoir la désignation des représentants communaux auprès du SYDELA.

SYNDICAT	Délégués titulaires	Délégués suppléants
SYDELA : syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique	2 titulaires Stéphane DUHAYON Jean-François SARMIR 1 référent tempête : Romain DAVID	2 suppléants Daniel CHATEAU Didier GUTKNECHT

M. Jean-François SARMIR est désigné à l'unanimité comme délégué titulaire en remplacement.

REPRESENTANT POUR LA MISSION LOCALE RURALE DU SILLON

Cette association a pour vocation d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi. Mme Anne NOBLET est désignée à l'unanimité.

DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS POUR LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Il s'agit d'une commission communautaire M. Le Maire Philippe JOUNY et l'Adjointe au Maire aux finances Valérie LAMACQ sont désignés.

DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE SYNDICAT MIXTE DU CENTRE NORD ATLANTIQUE

Le Conseil doit désigner un représentant pour le Syndicat Mixte du Centre Nord Atlantique. Ce Syndicat a pour compétence le tri, le traitement, la valorisation et le transport des déchets du territoire des cinq Communautés de communes adhérentes : Nozay, Région de Blain, Erdre et Gesvres, Pont-Château St Gildas et Estuaire et Sillon. Il assure des actions harmonisées de prévention et de sensibilisation sur le territoire. Le représentant doit être un élu communautaire. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil désigne le Premier Adjoint au Maire, M. Daniel CHATEAU comme représentant auprès du Syndicat mixte du centre Nord Atlantique.

Projet d'arrêté de classement sonore des voies bruyantes de la commune

Le fait du classement va générer lors de nouvelles constructions la prise en compte d'isolement acoustique pour les nouveaux bâtiments. Le conseil ne souhaite pas se prononcer.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Il a été évoqué en conseil communautaire du 2 juillet que des conseillers municipaux puissent être intégrés dans les commissions communautaires. Les propositions suivantes sont faites :

Commission Habitat, logement, commerces, aménagement des centres bourgs : Sylvain AUBINEAU Titulaire – Chantal PINARD Suppléante

Commission Développement économique : Didier GUTKNECHT Titulaire – Nathalie POULAIN suppléante

Commission Emploi, service aux publics : Soizick LE DERFF Titulaire - Anne NOBLET Suppléante

Commission GEMAPI biodiversité pollution : à définir ultérieurement

Commission Assainissement: Stéphane DUHAYON Titulaire Séverine LESCOUEZEC Suppléante

Commission déchets et valorisation: Valérie LAMACQ titulaire -Daniel CHATEAU suppléant

Commission mobilité développement durable mutualisation : Elodie MOYSAN titulaire

Commission finances et communication : Philippe JOUNY – Valérie LAMACQ

Commission petite enfance jeunesse piscine : Marylise CAUX – Soizick LE DERFF

Commission culture bibliothèque musique : Anne NOBLET Aurélie GAUCHET

